

# RENTREE SCOLAIRE DES ELEVES 2023-2024

## IMPORTANT :

- Les élèves demi-pensionnaires et externes seront pris en charge à la cafétéria par la vie scolaire pendant le temps d'installation des internes.
- L'emploi du temps sera spécifique la 1<sup>ère</sup> semaine, dans le cadre de l'intégration des secondes.

### LUNDI 4 SEPTEMBRE 2023

3<sup>ème</sup> PM, 1<sup>ère</sup> année de C.A.P., 2<sup>nde</sup> BAC PRO, 1<sup>ère</sup> année de BTS

Classes	Installation des élèves internes	Accueil proviseur	Accueil professeur principal	DEBUT DES COURS L'APRES-MIDI SELON L'EMPLOI DU TEMPS SPECIFIQUE A LA SEMAINE DE LA RENTREE
3 Prépa-Métiers	09 h 00	09 h 30	10 h 00	
1CAP installateur thermique	09 h 00	09 h 30	10 h 00	
2 <sup>nde</sup> métiers de la construction durable du BTP	09 h 00	09 h 30	10 h 00	
2 <sup>nde</sup> technicien menuisier agenceur	09 h 30	10 h 00	10 h 30	
2 <sup>nde</sup> Installateur en Chauffage, Climatisation et Energies Renouvelables	09 h 30	10 h 00	10 h 30	
2 <sup>nde</sup> Métiers des Etudes et de la Modélisation Numérique du Bâtiment	10 h 00	10 h 30	11 h 00	
1BTS	10 h 30	11 h 00		

### LUNDI 4 SEPTEMBRE 2023

1<sup>ère</sup> et Terminale BAC PRO, Terminale C.A.P., 2<sup>ème</sup> année de BTS

13h30	Installation des élèves internes
14h00	Accueil des professeurs

## INFORMATIONS DIVERSES

### Règlement intérieur

Le règlement intérieur sera diffusé et commenté avec les élèves à la rentrée. Vous devez en prendre connaissance sur le site du lycée via l'ENT, rubrique « Vie de l'établissement ».

<http://lycee-metiers-beaumont.entmip.fr/accueil/>

Toute inscription vaut acceptation du règlement intérieur.

### Vie Scolaire

Toute absence doit être signalée par téléphone (05 63 26 14 50) ou par mail ([viesco@lycee-foster.fr](mailto:viesco@lycee-foster.fr)) dès la première heure de cours de la journée. A compter de quatre demi-journées d'absence sans justificatif valable, le lycée peut en informer la Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale de Tarn et Garonne qui engagera une procédure spécifique à l'encontre des responsables légaux.

**Tout changement d'adresse ou de numéro de téléphone devra être signalé dans les plus brefs délais au secrétariat.**

### Fournitures scolaires

La liste des fournitures scolaires sera disponible sur l'ENT début juillet.

Pour les élèves scolarisés en 2022-2023 dans l'établissement, merci de vérifier que vous possédez l'ensemble des fournitures demandées : renouveler les consommables et remplacer le matériel détérioré ou perdu.

### Assurance scolaire

Les élèves doivent fournir une attestation d'assurance (responsabilité civile) pour pouvoir prendre part à des activités post ou périscolaires. L'attestation d'assurance pour l'année scolaire 2023-2024 sera à fournir avant le 8 septembre 2023.